

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 mars 2015

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013 – Phase 1 (partie audience)  
Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro.  
***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de  
Stratégies Énergétiques (S.É.) – Planification d'audience en Phase 1.***

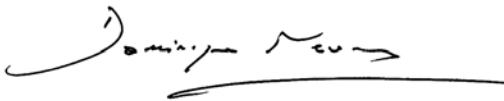
---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en Phase 1 du présent dossier :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Témoignage oral de Monsieur Jacques Fontaine sur les recommandations contenues au rapport C-SÉ-AQLPA-0014 et 0015, SÉ-AQLPA-1, Docs. 1 et 1.1. Durée prévue : 20 minutes. Ces recommandations portent sur l'allocation des coûts. Un affidavit de Monsieur Fontaine est déposé séparément.
- **Contre-interrogatoire de Gaz Métro** : Durée prévue de 15 minutes au panel sur les critères de conception et d'opération et de 25 minutes au panel sur l'allocation des coûts. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Contre-interrogatoire des intervenants** : Durée prévue de 15-20 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Argumentation** : Durée prévue de 45 minutes. Nous appuyons les deux volets de la proposition de Gaz Métro énoncée à la section 3 (« argumentation ») de sa lettre B-0085 du 20 mars 2015.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.